



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 40422

Texte de la question

M. Alain Vidalies attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'évolution de la situation de l'emploi pour les personnels enseignants en éducation physique et sportive. Au titre de l'année 2009, 415 postes seront mis aux concours pour le CAPEPS externe-interne, alors que dans le même temps ce sont pas moins de 1 200 départs en retraite qui vont intervenir, et qu'il conviendrait par ailleurs d'ouvrir plus de 1 000 postes afin de pallier l'évolution démographique élèves-enseignants. Ce nombre de postes mis aux concours - qui reste inchangé depuis plus de quatre ans maintenant - paraît dérisoire au regard du nombre significatif de personnels précaires employés par le ministère et peu en phase avec l'ambition affichée par le Président de la République de refonder une politique de la jeunesse. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la nature des dispositions qu'il entend prendre afin que l'éducation physique et sportive et donc les élèves-étudiants ne pâtissent des conséquences d'une telle absence d'évolution en terme de moyens.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui, la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque pour la plupart d'entre elles le nombre de recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS, cela ne saurait signifier une diminution quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40422

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 651

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4909